

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 12 décembre 2013

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

Préavis 21/2013 Budget année 2014

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 21-2013 du 30 octobre 2013,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2014 dont le résumé est le suivant :

- Total des charges	CHF	143'008'872.00
- Total des revenus	CHF	142'948'942.00
		<hr/>
- Excédent de charges	CHF	-59'930.00
		=====

après :

- Amortissements	CHF	2'866'500.00
- Attribution aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	966'412.00
- Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'177'112.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2014 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

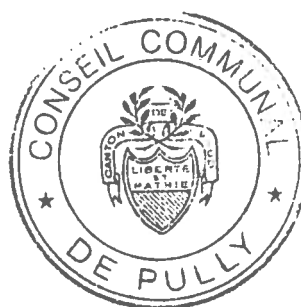
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Pierre ZAPPELLI



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 13 décembre 2013